

L'essentiel du Pack Hygiène :

Pour toutes les professions de l'alimentation humaine ou animale	Traçabilité obligatoire depuis le 01/01/2005	<u>Règlement(CE) N° 178/2002</u>
Pour les professionnels de l'alimentation animale	Sécurité Alimentaire applicable au 01/01/2006	<u>Règlement (CE) N° 183/2005</u> <i>(Pour en savoir plus)</i>
Pour tous les secteurs alimentaires (<i>production, transformation, entreposage</i>) hors production domestique ou commerce de détail		<u>Règlement (CE) N°852/2004</u> <i>(Pour en savoir plus)</i>
Pour les commerces de gros		<u>Règlement (CE) N°853/2004</u> <i>(Pour en savoir plus)</i> <i>(En complément du Règlement (CE) N°852/2004)</i>

Le Pack Hygiène, c'est aussi l'organisation des contrôles par les services officiels :

Pour les professionnels de l'alimentation animale	<u>Règlement (CE) N°882/2004</u> <i>(Pour en savoir plus)</i>
Pour tous les secteurs alimentaires (<i>production, transformation, entreposage</i>) hors production domestique ou commerce de détail	
Pour les commerces de gros	<u>Règlement (CE) N°854/2004</u> <i>(Pour en savoir plus)</i>